

EXTRAIT DU RÉGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 28 septembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Éric THOMAS (Maire).

Présents : Éric THOMAS (Maire), Denis TAVEL, Françoise BUISSET, Jean-Marc MICHON, Denise RANDU, Franck GAUDET, (Adjoint), Stéphane BATISSE, Dominique BERNARD, Mélynda CORDON, Françoise GAGNEPAIN, Elodie MICHON, Magali PONSOT, Julien VERCHÈRE et Jamel YANTOUR.

Absents ou excusés : : Éric MERCADO (procuration à Stéphane BATISSE), Stéphanie DUCROZET, Stéphanie SAVEY, et Yves BERNARDIN, Emmanuelle FOURÉ-DELORME (procuration à Denis TAVEL).

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16
Date de la convocation : 22 septembre 2023

Jean-Marc MICHON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Revalorisation des tarifs d'utilisation de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2024 :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification des tarifs selon le tableau ci-après, modifie les dispositions suivantes :

- location jour de semaine, soit du lundi au jeudi : 25% de réduction
- 2^{ème} jour de location consécutif (ou plus) : - 10 % sur le coût global de la location (hors vaisselle)
- les jours fériés sont considérés comme des samedis ou des dimanches
- Forfait vaisselle : 1€ par personne (Certinois) et 1.70€ par personne (Extérieurs) ; et si plus de 150 personnes, forfait de 150€ (Certinois) ou 255€ (Extérieurs).
- location de la petite salle pour réunion sans repas : 20€/heure (Certinois) et 25€ (Extérieurs), 4h maximum
- Pas de changement des tarifs pour le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue (voir le tableau)

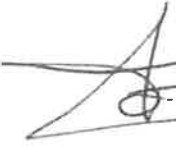

	Associations Habitants Certines	Locations extérieures	Entreprises de Certines soumises à TVA		Entreprises extérieures soumises à TVA	
			HT	TTC	HT	TTC
1) Grande salle +bar + chambre froide	378,00 €	630,00€	378,00€	454,00€	630,00€	756,00€
2) Petite salle	135,00 €	231,00€	135,00€	162,00€	231,00€	277,00€
3) Grande salle+ petite salle + bar + chambre froide	425,00 €	714,00€	425,00€	510,00€	714,00€	857,00€
4) Cuisine	85,00 €	140,00€	85,00 €	102,00€	140,00€	168,00€

Tarif casse vaisselle

Articles	Prix facturé
Assiettes	3,50 €
Carafe	8,50 €
Coupe à sorbet	3,50 €
couteaux	3,00 €
cuillères à café ou à soupe	1,50 €
Fourchette	2,50 €
Pichet	8,00 €
Plateau	20,00 €
Tasse	2,00 €
soucoupe	1,50 €
Tire bouchon	12,00 €
verres	2,50 €
Verseuse	30,00 €

Si casse ou disparition des électro-ménagers suivants : Appareil à saucisses, percolateur et machine à café, facturation sur devis.

Délibéré en séance du 28 septembre 2023.



Le Maire, **Éric THOMAS**